

Monsieur le rédacteur,

La corporation de Québec, étant aux abois, a envoyé un grand nombre d'avis de poursuite à ses débiteurs. Mon quartier n'a pas été oublié ni mon nom non plus; ceci expliquera jusqu'à un certain point ce que je vais dire. Je ne me vanterai pas de payer, je me laisse poursuivre et je prétends prouver que l'on a pas droit de me taxer et pas plus les autres que moi. Il n'est pas nécessaire de demander que quand dans une société ceux qui sont chargés du gouvernement donnent le premier exemple de démocratisation, il ne faut pas espérer que tous les gouvernés soient des saints.

Par exemple si un conseiller, qui n'a pas payé de cotisations depuis six ans, profite de ce qu'il y a prescription pour ne pas payer les deux premières années qu'il doit, est-ce qu'il ne sera pas permis à un citoyen de contester à la corporation le droit de le taxer et de sauver, des griffes du recorder par quelque moyen, le peu de ménage qu'il possède? Il est vrai que le citoyen, ne peut pas revenir contre la corporation pour des boîtes perdues, et que les conseillers ne lui doivent aucun dédommagement pour défense de *blague* de verbiage à propos de chemin de fer. Mais ce ne sont là que des demandes *invidentes* auxquelles le conseiller peut ajouter les votes qu'il a donnés pour encourager le gaspillage et démolir le crédit de la cité.

Entre parenthèse ce n'est pas le seul conseiller qui ne paye pas ses cotisations et monsieur le trésorier pourrait vous obliger d'une petite liste fort remplie de nous de *messieurs*, en dehors du conseil, qui s'acquittent tous les ans d'autant d'années qu'ils n'ont pas payées. Le moyen est celui-ci: au bout de cinq ans les cotisations sont forfaites par prescription, ces messieurs qu'on laisse tranquilles connaissent la chose, ils savent que tous les ans ils s'acquittent d'une année et que pas n'est besoin de payer celle qui court vu qu'elle deviendra aussi sujette à prescription. N'allez pas croire que ces gens là soient des pauvres; ces derniers on les poursuit; car ils gagnent quarante sous par jours et il faut qu'il en donnent dix pour payer la maire et le pro. . . ., Gathings et son messenger. Quant à ceux qui roulent avec *carriage and pair*, on leur dit: *Drive on gentleman never mind what you say!*

Les conseillers prennent l'intérêt du pauvre en toute circonstance. Voyez plutôt: Si un propriétaire est taxé \$240 00 il paye à la corporation 10 centimes par piastre pour l'eau \$24 00. Cet honnête propriétaire a quatre locataires. 1 payant \$120 00, 2—1 à \$60 00, 1 à \$50 00,—\$114, et 1 à \$30 00, total \$264, plus son logement, soit \$30 00, total \$294. Ces \$294 00 à 10 centimes par piastre—\$29 40. Comme on ne donne plus le compte pour l'eau, au bureau de Paquet, il faut s'arranger avec le propriétaire qui vous a fait taxer plus bas que votre payer mais qui sait très bien ce que vous payez et qui exigera ces 10 centimes par

piastre pour tout le montant. Ce qui lui laissera une petite balance de \$5 40 pour payer la bière, tandis que le locataire privera sa famille, qui sait, du nécessaire peut-être?

Tandis que nous y sommes parlons donc de la manière dont on traite ceux qui paient des taxes: Une personne licenciée pour détailler des liqueurs, paye \$19 00 pour taxe de comptoir et \$8 00 de taxe de police et de chemins en sus de toute autre taxe payée d'ordinaire par les citoyens, cette personne a droit à la protection du conseil puisqu'elle paye directement pour cela, cependant on tolère, que dis-je on encourage des personnes qui vendent sans licence au lieu de charger la police de les poursuivre. Quelques uns même ont des enseignes comme licenciés, qui n'ont jamais connu la personne ni le bureau de notre bon trésorier.

Il faudra pourtant une fin à tout cela. . . . Prenez garde monsieur le maire et monsieur le pro. . . . Vous aussi messieurs les conseillers. Cette ferule d'un si bon bois, pourrait bien sortir de sa cachette et vous taper sur les doigts, si vous continuez cette farce.

UN DU PANAL.
700. D.

Monsieur le rédacteur,

Vous le savez, du moins monsieur 'Un démocrate' vous l'a appris ainsi qu'à moi-même, j'ai le tort d'être paresseux mais paresseux à la façon de monsieur Jules Sandeau! . . . Au moins cette paresse là m'honore à vos yeux et aussi me relève aux miens. Vous le dirais-je 'Un démocrate' m'a fait plaisir et je l'en remercie en attendant mieux. Donc je suis paresseux, c'est vrai, je n'écris jamais moi et ce qui pis est je ne suis pas capable de le faire, ce qui me dispense sans doute de ne rien promettre au public; c'est malheureux n'est-ce pas? Aussi ne me suis-je encore jamais mis dans la belle position de me faire rafraîchir la mémoire, même par un adolescent.

Voyez-vous, ça se trouve que par un effet bizarre de la providence je me trouve à faire contraste aux hommes vraiment intelligents comme 'Un démocrate' lequel à l'occasion d'une correspondance signée 'Courville,' a été proclamé par le *National* 'habile critique.' Oh! monsieur 'Un démocrate' que c'est avec anxiété et besoin que j'attends vos 'inspirations moralisatrices' pour les épeler, puis les épeler, le caractère en devra être si fin,—que dis-je si fin, au contraire, ce devra être gros, puisque vous avez la noble présomption de croire que vos correspondances vont servir d'abcédairé aux 'marmots' présents et futurs. . . .

Ah! monsieur, comme vous allez régénérer le monde avec vos correspondances élémentaires. Et le journal d'économie donc?

Mais un conseil s'il vous plaît, Molière les souffrait de ses servantes: Qu'il vous plaise, dans vos correspondances a venir être un peu plus clair que dans le premier paragraphe de votre dernière correspondance où il m'aurait été impossible de ne rien

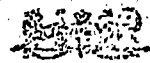
comprendre touchant l'anecdote relative au pseudonyme de 'George Sand' si je ne l'eusse connue avant ce jour.

J. C.

N. B. Soyez donc assez bon d'épeler ma correspondance de ce jour, afin de l'honorer d'un 'habile critique' vous qui prites la liberté de persécuter tout un numéro de *L'Observateur* et qui de la fîtes proclamer 'puriste stupide'.

[Nous publions cette correspondance sans, toutefois, en prendre la responsabilité.—Red.]

ANNONCES.



Soumissions pour Bois de Chauffage.

DÈS SOUSSIONS pour fournir CINQUANTE CORDES DE BOIS dur, sec et sain, moitié Bouleau et le reste en Érable de 3 pieds de long, seront reçues au Bureau de P. GAUVREAU, écuyer, bâti-se Saint-George, le ou avant VENDREDI prochain.

25 Cordes de la qualité susdite devront être livrées immédiatement, et le reste à l'ouverture de la navigation. Le bois de chauffage des chantiers sera accepté.

Le tout devra être convenablement cordé et mis en piles là où il sera désigné sur la propriété de SPENCER WOOD.

Le paiement sera effectué lorsque les conditions du contrat auront été remplies d'une manière satisfaisante.

Par ordre,

J. P. RUBIDGE.

A. E. P. W.

31 mars, 1859.

Les journaux français et anglais de cette ville publieront le susdit avis pendant une semaine.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUÉ.

3 novembre, 1858.

P. G. HUOT, et ADOLPHE TOURANGEAU, notaires, ont ouvert un bureau dans leur demeure actuelle, No. , rue Craig, Saint-Roch.

Québec, 1er décembre 1858.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR